RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 10176
Numéro SIREN : 338 274 491
Nom ou dénomination : DORIS Group

Ce dépôt a été enregistré le 04/02/2021 sous le numéro de dépôt 16198

Copie certifiée conforme à l'original.
Extrait PV AG 11-06-2020 - 3 pages

DORIS Group
S.A. au capital de 3.571.440€
R.C.S PARIS 338 274 491
58A, Rue du Dessous des Berges 75013 Paris
Tél. 01 44 06 10 00

DORIS GROUP

Société Anonyme au Capital de 3.571.440 Euros
Siège social : 58 A rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
RCS PARIS B 338 274 491 (1986B10176)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 11 juin à 9 heures 30, les actionnaires de la société DORIS Group, Société Anonyme au capital de 3.571.440 Euros, dont le siège social est à Paris 58 A, rue du Dessous des Berges, 75013, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire sur convocation faite par le Président du conseil d'administration selon lettre recommandée du 25 mai 2020 adressée à chaque actionnaire.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque actionnaire présent physiquement ou par visio TEAMS (conformément à l'ordonnance n°2020-321 publiée le 25 mars 2020, complétée par le décret n°2020-418 du 10 avril 2020), au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

Monsieur Eric Seyvos et Monsieur Eric Galland, Commissaires aux comptes régulièrement convoqués, assistent également à l'Assemblée (visio TEAMS).

Monsieur Nicolas Parsloe est désigné Président de l'Assemblée, et accepte cette fonction.
Monsieur Richard Francioli et Monsieur Thierry Martin sont désignés comme Scrutateurs et acceptent cette fonction.
Monsieur Cyrille Sailly est désigné comme Secrétaire par le Président et les Scrutateurs.

Monsieur Pierre-Yves Burban, absent et excusé, a donné pouvoir à Monsieur Nicolas Parsloe.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent 223.215 actions sur les 223.215 actions et qu'à ces actions représentées sont attachées 201.305 voix, étant précisé que l'ensemble des actions de DORIS Group SA détenues par la société SEA TANK Co, soit 21.910 actions, sont privées du droit de vote en application de l'article L. 233-29 alinea 3 du Code de commerce.

L'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la Loi pour les décisions ordinaires, peut valablement délibérer. A la demande du Président, il lui est donné acte de ce que les actionnaires ont été régulièrement convoqués à la présente Assemblée, et de ce que tous les documents prévus par la Loi ont été tenus à la disposition de l'Assemblée dans les délais légaux.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

1. Désignation du bureau
2. Rapport de gestion du conseil d'administration à l'Assemblée Générale ordinaire,
3. Rapports des Commissaires aux Comptes,
4. Vote des résolutions :
 a. Approbation des comptes de l'exercice 2019 et affectation des résultats,
 b. Approbation des conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce sur la base du rapport spécial des Commissaires aux comptes,
 c. Ratification de la cooptation d'un administrateur,
 d. Quitus,
 e. Pouvoir
5. Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau en les mettant à la disposition de l'Assemblée :

1. Un double des lettres de convocation envoyées aux actionnaires et les récépissés postaux (document :110-0006-20-LET-0519),
2. La feuille de présence et les pouvoirs des actionnaires représentés (doc:110-0006-20-DOC-0520),
3. Le rapport de gestion du Conseil d'administration (Document:110-0006-20-DOC-0476_Rev1),
4. Les comptes de l'exercice social arrêté au 31 décembre 2019 (Doc 110-0006-20-DOC-0479),
5. Les comptes consolidés au 31 décembre 2019 (Doc. 110-0006-20-DOC-0480),
6. Le rapport général des Commissaires aux comptes,
7. Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,
8. Le rapport spécial des Commissaires aux comptes,
9. Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée (Document :110-0006-20-DOC-0477_Rev1).

Le Président donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration (Document : 110-0006-20-DOC-0476_Rev1). Il est mentionné que ce rapport de gestion est en tous points celui qui a été validé lors de la réunion du Conseil du 21 avril 2020, à l'exception de deux tableaux qui ont été ajoutés pour compléeter le document et d'une correction apportée sur les mandats d'un administrateur.

Troisième Résolution : Ratification de la cooptation de Monsieur Thierry Mouton en tant qu'administrateur

L'Assemblée Générale des actionnaires, prenant acte de la désignation de Monsieur Thierry Mouton en remplacement de Monsieur Jean-Michel Lang en tant qu'administrateur, ratifie la cooptation de Monsieur Thierry Mouton faite par le conseil d'administration du 21 avril 2020. Ce mandat est conféré pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Jean-Michel Lang, soit jusqu'au jour de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire venant à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9 heures 50.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire

DORIS Group
S.A. au capital de 3.571.440€
R.C.S PARIS 338 274 491
58A, Rue du Dessous des Berges - 75013 Paris
Tél. 01 44 06 10 00